

Communiqué de presse 22 juillet 2022

Généralisation du J+3: Plus lent, plus cher, plus polluant: une vision archaïque du service public postal !

Pour rappel, le 22 juillet 2021 lors de la réunion du comité de haut niveau, le Premier Ministre avait présenté des propositions pour compenser les missions de service public universel déléguées à La Poste. Ces décisions s'appuient sur les conclusions du rapport Launay et sur celles de la commission sénatoriale pilotée par le sénateur Chaize.

Les annonces par voie de presse de la suppression du timbre rouge (J+1) et la généralisation à J+3 ne sont donc pas une surprise. Mais comme notre organisation l'a déjà écrit, ces annonces ne sont pas une réponse aux attentes de qualités et au développement du service public.

Contrairement à ce que dit La Poste, inscrire le J+3 dans le contrat d'entreprise n'est pas une réponse appropriée aux attentes des usagers et clients.

Avant toute chose, cette annonce, sous couvert notamment d'une image écologique, est un choix stratégique qui vise à réduire les coûts pour augmenter la rentabilité financière au détriment du service public. Financièrement, le Groupe La Poste n'a jamais fait autant de profits avec un chiffre d'affaires de 34,6 Md€ et un résultat net part du Groupe de plus de 2 Md€. Il faut rappeler que La Poste touche une compensation financière annuelle d'un milliard d'euros pour assurer ces missions de service public. Les volumes courrier se sont maintenus en 2021. Le résultat d'exploitation de la branche services courrier colis a financé et finance toujours les acquisitions du Groupe en France, en Europe et dans le monde. La solidarité financière entre branche n'existe pas. Le financement des missions de services publics étant renvoyé à la solidarité fiscale. L'adage est bien connu mais toujours d'actualité « *Il faut nationaliser les pertes et privatiser les profits* ».

La généralisation du J+3 modifie profondément le modèle industriel du traitement, de l'acheminement et de la distribution.

Malgré la volonté affichée de maintenir la distribution 6 jours sur 7, une obligation de distribution du courrier à J+3 ne garantirait plus le passage quotidien du facteur. En effet cette mesure permettrait à La Poste de généraliser la mise en place de « la distribution pilotée » qui priorise la distribution du colis au détriment de la distribution quotidienne du courrier. Le courrier sera distribué avec le colis. Dans le cas où l'utilisateur ou le client ne reçoit pas de colis, le courrier sera conservé 3 jours à la plateforme courrier avant d'être mis en distribution. Le positionnement du gouvernement accompagne La Poste dans son choix stratégique qui consiste à faire du colis la priorité de l'acheminement et le déclencheur de la distribution. Cela mettra en danger le métier de facteur, des quartiers de distribution beaucoup plus vaste que les tournées actuelles, la mise à mal de la notion de titulaire de tournée et du rôle social du facteur auquel postiers et usagers sont attachés. Le lien usagers/facteur est un élément fort, reconnu et apprécié de toutes et de tous.

Il est évident qu'une telle restructuration du courrier qui prioriserait la productivité à la qualité de service aurait des conséquences lourdes sur l'emploi et les conditions de travail.

Cette décision n'irait pas dans le sens de l'histoire d'un point de vue environnemental car il conforte au contraire le schéma « tout routier » à l'inverse d'un indispensable acheminement par le ferroviaire qui diminuerait véritablement les émissions de CO2. Au regard des évolutions technologiques et des enjeux climatiques, ces mesures sanctifient un sacré retour en arrière. Il est maintenant prouvé que le courrier papier, même si des améliorations sont possibles et nécessaires en termes

d'acheminement, est beaucoup plus vertueux d'un point de vue écologique que la multiplication des data centers (Étude réalisée pour le Groupe La Poste sur l'analyse du cycle de vie ACV confiée au cabinet Quantis et parue en octobre 2020).

Dans un contexte de forte inflation cette nouvelle gamme courrier va s'accompagner d'un envol des tarifs prioritaires fragilisant un peu plus les finances des usagers les plus fragiles, qu'ils soient particuliers, artisans ou acteurs du secteur des petites et moyennes entreprises. L'envoi du courrier va devenir un véritable produit de luxe.

À l'heure du numérique et des moyens de communication instantanés, cette mesure serait un recul qui pénaliserait tous les usagers en premier lieu celles et ceux qui n'ont pas pour multiples raisons accès au numérique (Cf rapport défenseure des droits sur la dématérialisation). Elle ne va faire que renforcer la désaffection du courrier et amplifier le mouvement de baisse du trafic courrier qui contraint l'Etat à verser une aide compensatoire à La Poste.

La CGT a toujours revendiqué que les services publics devaient être considérés sous une approche solidaire fondée sur des valeurs d'égalité, porteuse de justice sociale et de péréquation tarifaire et territoriale, le plan stratégique 2025 ne permettra pas de répondre à ces exigences-là.

Seul, le développement d'un service public postal refondé, remettant les usagers et les postiers au cœur de ses principes fondamentaux, redynamisera l'économie et répondra aux enjeux sociaux et environnementaux.

Les nombreuses luttes qui s'expriment chaque jour dans les services de La Poste sur les salaires, les conditions de travail, l'emploi, le service public démontrent que les personnels remettent en cause les choix stratégiques de l'entreprise.

La CGT appelle à l'amplification des luttes pour le développement du Service Public, de l'emploi et des salaires. Le Service Public Postal appartient aux salariés et aux Usagers ! C'est ensemble, que nous devons décider de son avenir, pour construire le Service Public Postal du XXIème siècle dont nous avons besoin.

Contacts Presse :

Alain BARD Tél : 07 86 21 02 74
Romain BOILLON Tél : 06 88 04 01 78

